Envoyé en préfecture le 16/09/2026
Reçu en préfecture le 16/09/2026
Publié le
ID : 022-212202022-20260916-2026_39-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 14 septembre 2026

Le lundi 14 septembre 2026 à vingt heures, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de PLEVIN, en séance publique, sous la Présidence de M. Dominique COGEN, Maire

Etaient présents :

M. COGEN Dominique, Maire

Mme KERFERS Jocelyne, M. HUITOREL Ronan, Mme DEL COLLE Claudie et M. CARIO Eric, Adjoints

M. MONNOT Laurent, M. ROBERT Michel, Mme EXTIER Sabrina, Mme VÉRON Sandrine, M. TAVERNIER Vincent, M. DEMEZET Kevin, Mme COLLOBERT Typhen (arrivée à 20h30)

Absents excusés : M. MARCEL Thierry (procuration à E. CARIO), Mme RIVOALLAND Mireille, Mme DION Gwénola,

Secrétaire de séance : M. Kevin DEMEZET

Date de convocation : 07/09/2026
Date de publication : 16/09/2026

Délibération 39/2026 : Sinistre abri vélo : Approbation des devis de remplacement et réparation

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le sinistre occasionné sur l'abri vélo et le coffret électrique sur la place de la Mairie près du Restaurant la Bonne Gâ'touille dans la nuit du 10 au 11 juillet dernier.

Un véhicule a coupé à travers la place et a embouti l'abri vélo et endommagé le coffret électrique.
Une plainte a été déposée à la gendarmerie et le sinistre a été déclaré à l'assureur de la commune (Groupama).

Monsieur le Maire présente le devis pour le remplacement de l'abri vélo et le devis de réparation du coffret électrique :

DIWIO :	Fourniture et pose Abri vélo	5 325 € HT (6 390 € TTC)
KERVEADOU :	Réparation coffret électrique	658.58 € HT (790.30 € TTC°

Ce sinistre est pris en charge par l'assureur Groupama avec déduction de la franchise de 257 € qui pourra être remboursée si l'auteur des faits est retrouvé.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- APPROUVE le devis de l'entreprise DIWIO pour la fourniture et la pose d'un abri vélo pour la somme de 5 325 € HT ;
- APPROUVE le devis de l'entreprise KERVEADOU pour la réparation du coffret électrique pour la somme de 658.58 € HT ;
- AUTORISE le Maire à signer les devis et à régler les factures correspondantes.

Nombre de membres en exercice : 15 - Nombre de membres présents : 12
Nombre de suffrages exprimés : 13 - Votes : Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Fait et délibéré les jour, mois, an que dessus.
Le Maire,

MAIRIE DE PLEVIN 22

Caractère exécutoire certifié par transmission de la présente délibération à la Préfecture de SAINT-BRIEUC le 16/09/2026 et affichage en mairie le 16/09/2026.